

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

NUMERO SPECIAL

Matahiti 162
N° 58 - Numera Taae

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 4
no Atopa 2013

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 50 05 85

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

Pages

Présidence

Arrêté n° 727 PR du 3 octobre 2013 portant nomination des membres du conseil de l'ordre de Tahiti Nui	2249
Arrêté n° 730 PR du 4 octobre 2013 portant nomination, à titre exceptionnel, de M. Aritu Reynald Temarii au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui	2249
Arrêté n° 731 PR du 4 octobre 2013 portant nomination de M. Angelo Schirinzi au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui	2250
Arrêté n° 732 PR du 4 octobre 2013 portant nomination, à titre exceptionnel, de M. Daniel Teva Zaveroni au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui	2250
Arrêté n° 733 PR du 4 octobre 2013 portant nomination, à titre exceptionnel, de M. Naea Tommy Irving Bennett au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui	2251
Arrêté n° 734 PR du 4 octobre 2013 portant nomination, à titre exceptionnel, de M. Johnatan Rotui Torohia au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui	2251
Arrêté n° 735 PR du 4 octobre 2013 portant nomination, à titre exceptionnel, de M. Raimana John Li Fung Kuee au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui	2251
Arrêté n° 736 PR du 4 octobre 2013 portant nomination, à titre exceptionnel, de M. Vetea Angelo Tchen au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui	2252
Arrêté n° 737 PR du 4 octobre 2013 portant nomination, à titre exceptionnel, de M. Heinui Marama Amau au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui	2252
Arrêté n° 738 PR du 4 octobre 2013 portant nomination, à titre exceptionnel, de M. Heimanu Philippe Taiarui au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui	2253
Arrêté n° 739 PR du 4 octobre 2013 portant nomination, à titre exceptionnel, de M. Raimoana Stephen Patrick Bennett au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui	2253
Arrêté n° 740 PR du 4 octobre 2013 portant nomination, à titre exceptionnel, de M. Jimmy Patrick Tutea Tepa au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui	2254

Arrêté n° 741 PR du 4 octobre 2013 portant nomination, à titre exceptionnel, de M. Heiarii Tavanae au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui.	2254
Arrêté n° 742 PR du 4 octobre 2013 portant nomination, à titre exceptionnel, de M. Charles Tearii Labaste au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui.	2255
Arrêté n° 743 PR du 4 octobre 2013 portant nomination, à titre exceptionnel, de M. Franck Teotara Revel au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui.	2255
Arrêté n° 744 PR du 4 octobre 2013 portant nomination, à titre exceptionnel, de M. Tainui Lehartel au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui.	2255
Arrêté n° 745 PR du 4 octobre 2013 portant nomination, à titre exceptionnel, de M. William Viriamu Tauraa au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui.	2256



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

PRESIDENCE

ARRETE n° 727 PR du 3 octobre 2013 portant nomination des membres du conseil de l'ordre de Tahiti Nui.

Le Président de la Polynésie française,
chevalier de la Légion d'honneur,
grand-maître de l'ordre de Tahiti Nui,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 19-2013 APF/SG du 17 mai 2013 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-81 APF du 5 juin 1996 rectifiée portant institution de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 24 juin 1996 modifié portant statut de l'ordre de Tahiti Nui,

Arrête :

Article 1er.— Sont nommés, pour une durée de cinq années, en qualité de membres du conseil de l'ordre de Tahiti Nui :

- M. Jean-Charles Bobbia, chevalier ;
- M. Daniel Palacz, chevalier ;
- M. Jean-Paul Ariiotima, chevalier ;
- Mme Suzanne Chanfour, chevalier.

Art. 2.— Le secrétaire général du gouvernement, chancelier de l'ordre de Tahiti Nui, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 3 octobre 2013.
Gaston FLOSSE.

ARRETE n° 730 PR du 4 octobre 2013 portant nomination, à titre exceptionnel, de M. Ariitu Reynald Temarii au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui.

Le Président de la Polynésie française,
chevalier de la Légion d'honneur,
grand-maître de l'ordre de Tahiti Nui,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 19-2013 APF/SG du 17 mai 2013 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-81 APF du 5 juin 1996 rectifiée portant institution de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 24 juin 1996 modifié portant statut de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la présente nomination est faite en conformité des lois et règlements en vigueur ;

Vu l'avis du conseil de l'ordre de Tahiti Nui ;

Considérant le parcours exceptionnel de l'intéressé dans le milieu sportif et les résultats obtenus par l'équipe tahitienne de Beach Soccer des "Tiki Toa" dont il fait partie lors de la coupe du monde de 2013,

Arrête :

Article 1er.— M. Ariitu Reynald Temarii est nommé chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui, pour prendre date à la remise réglementaire de l'insigne.

Art. 2.— Le ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, chargé de la vie associative et de la politique de la ville, et le secrétaire général du gouvernement, chancelier de l'ordre de Tahiti Nui, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 4 octobre 2013.
Gaston FLOSSE.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation,
de l'enseignement supérieur,
de la jeunesse et des sports,*
Michel LEBOUCHER.

ARRETE n° 731 PR du 4 octobre 2013 portant nomination de M. Angelo Schirinzi au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui.

Le Président de la Polynésie française,
chevalier de la Légion d'honneur,
grand-maître de l'ordre de Tahiti Nui,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 19-2013 APF/SG du 17 mai 2013 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-81 APF du 5 juin 1996 rectifiée portant institution de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 24 juin 1996 modifié portant statut de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la présente nomination est faite en conformité des lois et règlements en vigueur ;

Vu l'avis du conseil de l'ordre de Tahiti Nui ;

Considérant le parcours exceptionnel de l'intéressé dans le milieu sportif et les résultats obtenus par l'équipe tahitienne de Beach Soccer des "Tiki Toa" dont il fait partie lors de la coupe du monde de 2013,

Arrête :

Article 1er.— M. Angelo Schirinzi, entraîneur de l'équipe tahitienne des "Tiki Toa" durant la coupe du monde du Beach Soccer organisée par la FIFA, du 18 au 28 septembre 2013, est nommé chevalier de l'ordre de Tahiti Nui.

Art. 2.— Le ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, chargé de la vie associative et de la politique de la ville, et le secrétaire général du gouvernement, chancelier de l'ordre de Tahiti Nui, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 4 octobre 2013.
Gaston FLOSSE.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation,
de l'enseignement supérieur,
de la jeunesse et des sports,*
Michel LEBOUCHER.

ARRETE n° 732 PR du 4 octobre 2013 portant nomination, à titre exceptionnel, de M. Daniel Teva Zaveroni au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui.

Le Président de la Polynésie française,
chevalier de la Légion d'honneur,
grand-maître de l'ordre de Tahiti Nui,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 19-2013 APF/SG du 17 mai 2013 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-81 APF du 5 juin 1996 rectifiée portant institution de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 24 juin 1996 modifié portant statut de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la présente nomination est faite en conformité des lois et règlements en vigueur ;

Vu l'avis du conseil de l'ordre de Tahiti Nui ;

Considérant le parcours exceptionnel de l'intéressé dans le milieu sportif et les résultats obtenus par l'équipe tahitienne de Beach Soccer des "Tiki Toa" dont il fait partie lors de la coupe du monde de 2013,

Arrête :

Article 1er.— M. Daniel Teva Zaveroni est nommé chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui, pour prendre date à la remise réglementaire de l'insigne.

Art. 2.— Le ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, chargé de la vie associative et de la politique de la ville, et le secrétaire général du gouvernement, chancelier de l'ordre de Tahiti Nui, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 4 octobre 2013.
Gaston FLOSSE.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation,
de l'enseignement supérieur,
de la jeunesse et des sports,*
Michel LEBOUCHER.

ARRETE n° 733 PR du 4 octobre 2013 portant nomination, à titre exceptionnel, de M. Naea Tommy Irving Bennett au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui.

Le Président de la Polynésie française,
chevalier de la Légion d'honneur,
grand-maître de l'ordre de Tahiti Nui,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 19-2013 APF/SG du 17 mai 2013 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-81 APF du 5 juin 1996 rectifiée portant institution de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 24 juin 1996 modifié portant statut de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la présente nomination est faite en conformité des lois et règlements en vigueur ;

Vu l'avis du conseil de l'ordre de Tahiti Nui ;

Considérant le parcours exceptionnel de l'intéressé dans le milieu sportif et les résultats obtenus par l'équipe tahitienne de Beach Soccer des "Tiki Toa" dont il fait partie lors de la coupe du monde de 2013,

Arrête :

Article 1er. — M. Naea Tommy Irving Bennett est nommé chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui, pour prendre date à la remise réglementaire de l'insigne.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, chargé de la vie associative et de la politique de la ville, et le secrétaire général du gouvernement, chancelier de l'ordre de Tahiti Nui, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 4 octobre 2013.
Gaston FLOSSE.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation,
de l'enseignement supérieur,
de la jeunesse et des sports,
Michel LEBOUCHER.*

ARRETE n° 734 PR du 4 octobre 2013 portant nomination, à titre exceptionnel, de M. Johnatan Rotui Torohia au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui.

Le Président de la Polynésie française,
chevalier de la Légion d'honneur,
grand-maître de l'ordre de Tahiti Nui,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie

française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 19-2013 APF/SG du 17 mai 2013 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-81 APF du 5 juin 1996 rectifiée portant institution de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 24 juin 1996 modifié portant statut de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la présente nomination est faite en conformité des lois et règlements en vigueur ;

Vu l'avis du conseil de l'ordre de Tahiti Nui ;

Considérant le parcours exceptionnel de l'intéressé dans le milieu sportif et les résultats obtenus par l'équipe tahitienne de Beach Soccer des "Tiki Toa" dont il fait partie lors de la coupe du monde de 2013,

Arrête :

Article 1er. — M. Johnatan Rotui Torohia, est nommé chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui, pour prendre date à la remise réglementaire de l'insigne.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, chargé de la vie associative et de la politique de la ville, et le secrétaire général du gouvernement, chancelier de l'ordre de Tahiti Nui, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 4 octobre 2013.
Gaston FLOSSE.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation,
de l'enseignement supérieur,
de la jeunesse et des sports,
Michel LEBOUCHER.*

ARRETE n° 735 PR du 4 octobre 2013 portant nomination, à titre exceptionnel, de M. Raimana John Li Fung Kuee au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui.

Le Président de la Polynésie française,
chevalier de la Légion d'honneur,
grand-maître de l'ordre de Tahiti Nui,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 19-2013 APF/SG du 17 mai 2013 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-81 APF du 5 juin 1996 rectifiée portant institution de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 24 juin 1996 modifié portant statut de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la présente nomination est faite en conformité des lois et règlements en vigueur ;

Vu l'avis du conseil de l'ordre de Tahiti Nui ;

Considérant le parcours exceptionnel de l'intéressé dans le milieu sportif et les résultats obtenus par l'équipe tahitienne de Beach Soccer des "Tiki Toa" dont il fait partie lors de la coupe du monde de 2013,

Arrête :

Article 1er. — M. Raimana John Li Fung Kuee est nommé chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui, pour prendre date à la remise réglementaire de l'insigne.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, chargé de la vie associative et de la politique de la ville, et le secrétaire général du gouvernement, chancelier de l'ordre de Tahiti Nui, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 4 octobre 2013.
Gaston FLOSSE.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation,
de l'enseignement supérieur,
de la jeunesse et des sports,
Michel LEBOUCHER.*

ARRETE n° 736 PR du 4 octobre 2013 portant nomination, à titre exceptionnel, de M. Vetea Angelo Tchen au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui.

Le Président de la Polynésie française,
chevalier de la Légion d'honneur,
grand-maître de l'ordre de Tahiti Nui,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 19-2013 APF/SG du 17 mai 2013 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-81 APF du 5 juin 1996 rectifiée portant institution de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 24 juin 1996 modifié portant statut de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la présente nomination est faite en conformité des lois et règlements en vigueur ;

Vu l'avis du conseil de l'ordre de Tahiti Nui ;

Considérant le parcours exceptionnel de l'intéressé dans le milieu sportif et les résultats obtenus par l'équipe tahitienne de Beach Soccer des "Tiki Toa" dont il fait partie lors de la coupe du monde de 2013,

Arrête :

Article 1er. — M. Vetea Angelo Tchen est nommé chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui, pour prendre date à la remise réglementaire de l'insigne.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, chargé de la vie associative et de la politique de la ville, et le secrétaire général du gouvernement, chancelier de l'ordre de Tahiti Nui, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 4 octobre 2013.
Gaston FLOSSE.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation,
de l'enseignement supérieur,
de la jeunesse et des sports,
Michel LEBOUCHER.*

ARRETE n° 737 PR du 4 octobre 2013 portant nomination, à titre exceptionnel, de M. Heinui Marama Amau au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui.

Le Président de la Polynésie française,
chevalier de la Légion d'honneur,
grand-maître de l'Ordre de Tahiti Nui,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 19-2013 APF/SG du 17 mai 2013 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-81 APF du 5 juin 1996 rectifiée portant institution de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 24 juin 1996 modifié portant statut de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la présente nomination est faite en conformité des lois et règlements en vigueur ;

Vu l'avis du conseil de l'ordre de Tahiti Nui ;

Considérant le parcours exceptionnel de l'intéressé dans le milieu sportif et les résultats obtenus par l'équipe tahitienne de Beach Soccer des "Tiki Toa" dont il fait partie lors de la coupe du monde de 2013,

Arrête :

Article 1er.— M. Heinui Marama Amau est nommé chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui, pour prendre date à la remise réglementaire de l'insigne.

Art. 2.— Le ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, chargé de la vie associative et de la politique de la ville, et le secrétaire général du gouvernement, chancelier de l'ordre de Tahiti Nui, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 4 octobre 2013.
Gaston FLOSSE.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation,
de l'enseignement supérieur,
de la jeunesse et des sports,
Michel LEBOUCHER.*

ARRETE n° 738 PR du 4 octobre 2013 portant nomination, à titre exceptionnel, de M. Heimanu Philippe Taiarui au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui.

Le Président de la Polynésie française,
chevalier de la Légion d'honneur,
grand-maître de l'ordre de Tahiti Nui,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 19-2013 APF/SG du 17 mai 2013 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-81 APF du 5 juin 1996 rectifiée portant institution de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 24 juin 1996 modifié portant statut de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la présente nomination est faite en conformité des lois et règlements en vigueur ;

Vu l'avis du conseil de l'ordre de Tahiti Nui ;

Considérant le parcours exceptionnel de l'intéressé dans le milieu sportif et les résultats obtenus par l'équipe tahitienne de Beach Soccer des "Tiki Toa" dont il fait partie lors de la coupe du monde de 2013,

Arrête :

Article 1er.— M. Heimanu Philippe Taiarui est nommé chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui, pour prendre date à la remise réglementaire de l'insigne.

Art. 2.— Le ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, chargé de la vie associative et de la politique de la ville, et le secrétaire général du gouvernement, chancelier de l'ordre de Tahiti Nui, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 4 octobre 2013.
Gaston FLOSSE.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation,
de l'enseignement supérieur,
de la jeunesse et des sports,
Michel LEBOUCHER.*

ARRETE n° 739 PR du 4 octobre 2013 portant nomination, à titre exceptionnel, de M. Raimoana Stephen Patrick Bennett au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui.

Le Président de la Polynésie française,
chevalier de la Légion d'honneur,
grand-maître de l'ordre de Tahiti Nui,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 19-2013 APF/SG du 17 mai 2013 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-81 APF du 5 juin 1996 rectifiée portant institution de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 24 juin 1996 modifié portant statut de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la présente nomination est faite en conformité des lois et règlements en vigueur ;

Vu l'avis du conseil de l'ordre de Tahiti Nui ;

Considérant le parcours exceptionnel de l'intéressé dans le milieu sportif et les résultats obtenus par l'équipe tahitienne de Beach Soccer des "Tiki Toa" dont il fait partie lors de la coupe du monde de 2013,

Arrête :

Article 1er.— M. Raimoana Stephen Patrick Bennett est nommé chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui, pour prendre date à la remise réglementaire de l'insigne.

Art. 2.— Le ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, chargé de la vie associative et de la politique de la ville, et le secrétaire

général du gouvernement, chancelier de l'ordre de Tahiti Nui, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 4 octobre 2013.
Gaston FLOSSE.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation,
de l'enseignement supérieur,
de la jeunesse et des sports,*
Michel LEBOUCHER.

ARRETE n° 740 PR du 4 octobre 2013 portant nomination, à titre exceptionnel, de M. Jimmy Patrick Tutea Tepa au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui.

Le Président de la Polynésie française,
chevalier de la Légion d'honneur,
grand-maître de l'ordre de Tahiti Nui,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 19-2013 APF/SG du 17 mai 2013 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-81 APF du 5 juin 1996 rectifiée portant institution de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 24 juin 1996 modifié portant statut de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la présente nomination est faite en conformité des lois et règlements en vigueur ;

Vu l'avis du conseil de l'ordre de Tahiti Nui ;

Considérant le parcours exceptionnel de l'intéressé dans le milieu sportif et les résultats obtenus par l'équipe tahitienne de Beach Soccer des "Tiki Toa" dont il fait partie lors de la coupe du monde de 2013,

Arrête :

Article 1er.— M. Jimmy Patrick Tutea Tepa est nommé chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui, pour prendre date à la remise réglementaire de l'insigne.

Art. 2.— Le ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, chargé de la vie associative et de la politique de la ville, et le secrétaire général du gouvernement, chancelier de l'ordre de Tahiti Nui, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 4 octobre 2013.
Gaston FLOSSE.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation,
de l'enseignement supérieur,
de la jeunesse et des sports,*
Michel LEBOUCHER.

ARRETE n° 741 PR du 4 octobre 2013 portant nomination, à titre exceptionnel, de M. Heiarii Tavanae au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui.

Le Président de la Polynésie française,
chevalier de la Légion d'honneur,
grand-maître de l'ordre de Tahiti Nui,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 19-2013 APF/SG du 17 mai 2013 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-81 APF du 5 juin 1996 rectifiée portant institution de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 24 juin 1996 modifié portant statut de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la présente nomination est faite en conformité des lois et règlements en vigueur ;

Vu l'avis du conseil de l'ordre de Tahiti Nui ;

Considérant le parcours exceptionnel de l'intéressé dans le milieu sportif et les résultats obtenus par l'équipe tahitienne de Beach Soccer des "Tiki Toa" dont il fait partie lors de la coupe du monde de 2013,

Arrête :

Article 1er.— M. Heiarii Tavanae est nommé chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui, pour prendre date à la remise réglementaire de l'insigne.

Art. 2.— Le ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, chargé de la vie associative et de la politique de la ville, et le secrétaire général du gouvernement, chancelier de l'ordre de Tahiti Nui, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 4 octobre 2013.
Gaston FLOSSE.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation,
de l'enseignement supérieur,
de la jeunesse et des sports,*
Michel LEBOUCHER.

ARRETE n° 742 PR du 4 octobre 2013 portant nomination, à titre exceptionnel, de M. Charles Tearii Labaste au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui.

Le Président de la Polynésie française,
chevalier de la Légion d'honneur,
grand-maître de l'ordre de Tahiti Nui,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 19-2013 APF/SG du 17 mai 2013 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-81 APF du 5 juin 1996 rectifiée portant institution de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 24 Juin 1996 modifié portant statut de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la présente nomination est faite en conformité des lois et règlements en vigueur ;

Vu l'avis du conseil de l'ordre de Tahiti Nui ;

Considérant le parcours exceptionnel de l'intéressé dans le milieu sportif et les résultats obtenus par l'équipe tahitienne de Beach Soccer des "Tiki Toa" dont il fait partie lors de la coupe du monde de 2013,

Arrête :

Article 1er.— M. Charles Tearii Labaste est nommé chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui, pour prendre date à la remise réglementaire de l'insigne.

Art. 2.— Le ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, chargé de la vie associative et de la politique de la ville, et le secrétaire général du gouvernement, chancelier de l'ordre de Tahiti Nui, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 4 octobre 2013.
Gaston FLOSSE.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation,
de l'enseignement supérieur,
de la jeunesse et des sports,*
Michel LEBOUCHER.

ARRETE n° 743 PR du 4 octobre 2013 portant nomination, à titre exceptionnel, de M. Franck Teatara Revel au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui.

Le Président de la Polynésie française,
chevalier de la Légion d'honneur,
grand-maître de l'ordre de Tahiti Nui,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie

française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 19-2013 APF/SG du 17 mai 2013 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-81 APF du 5 juin 1996 rectifiée portant institution de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 24 juin 1996 modifié portant statut de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la présente nomination est faite en conformité des lois et règlements en vigueur ;

Vu l'avis du conseil de l'ordre de Tahiti Nui ;

Considérant le parcours exceptionnel de l'intéressé dans le milieu sportif et les résultats obtenus par l'équipe tahitienne de Beach Soccer des "Tiki Toa" dont il fait partie lors de la coupe du monde de 2013,

Arrête :

Article 1er.— M. Franck Teatara Revel est nommé chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui, pour prendre date à la remise réglementaire de l'insigne.

Art. 2.— Le ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, chargé de la vie associative et de la politique de la ville, et le secrétaire général du gouvernement, chancelier de l'ordre de Tahiti Nui, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 4 octobre 2013.
Gaston FLOSSE.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation,
de l'enseignement supérieur,
de la jeunesse et des sports,*
Michel LEBOUCHER.

ARRETE n° 744 PR du 4 octobre 2013 portant nomination, à titre exceptionnel, de M. Tainui Lehartel au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui.

Le Président de la Polynésie française,
chevalier de la Légion d'honneur,
grand-maître de l'ordre de Tahiti Nui,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 19-2013 APF/SG du 17 mai 2013 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-81 APF du 5 juin 1996 rectifiée portant institution de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 24 juin 1996 modifié portant statut de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la présente nomination est faite en conformité des lois et règlements en vigueur ;

Vu l'avis du conseil de l'ordre de Tahiti Nui ;

Considérant le parcours exceptionnel de l'intéressé dans le milieu sportif et les résultats obtenus par l'équipe tahitienne de Beach Soccer des "Tiki Toa" dont il fait partie lors de la coupe du monde de 2013,

Arrête :

Article 1er.— M. Tainui Lehartel est nommé chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui, pour prendre date à la remise réglementaire de l'insigne.

Art. 2.— Le ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, chargé de la vie associative et de la politique de la ville, et le secrétaire général du gouvernement, chancelier de l'ordre de Tahiti Nui, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 4 octobre 2013.
Gaston FLOSSE.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation,
de l'enseignement supérieur,
de la jeunesse et des sports,
Michel LEBOUCHER.*

ARRETE n° 745 PR du 4 octobre 2013 portant nomination, à titre exceptionnel, de M. William Viriamu Tauraa au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui.

Le Président de la Polynésie française,
chevalier de la Légion d'honneur,
grand-maître de l'ordre de Tahiti Nui,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie

française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 19-2013 APF/SG du 17 mai 2013 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-81 APF du 5 juin 1996 rectifiée portant institution de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 24 juin 1996 modifié portant statut de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la présente nomination est faite en conformité des lois et règlements en vigueur ;

Vu l'avis du conseil de l'ordre de Tahiti Nui ;

Considérant le parcours exceptionnel de l'intéressé dans le milieu sportif et les résultats obtenus par l'équipe tahitienne de Beach Soccer des "Tiki Toa" dont il fait partie lors de la coupe du monde de 2013,

Arrête :

Article 1er.— M. William Viriamu Tauraa est nommé chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui, pour prendre date à la remise réglementaire de l'insigne.

Art. 2.— Le ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, chargé de la vie associative et de la politique de la ville, et le secrétaire général du gouvernement, chancelier de l'ordre de Tahiti Nui, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 4 octobre 2013.
Gaston FLOSSE.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation,
de l'enseignement supérieur,
de la jeunesse et des sports,
Michel LEBOUCHER.*

RÉCEPTION
des annonces pour publication
au *Journal officiel* de la Polynésie française

La date limite est fixée au :

Mardi 11h00 pour le journal de vendredi (*)

Jeudi 11h00 pour le journal de mardi (*)

(*) SAUF Jours fériés				
FERIES 2013		DATE LIMITE de réception des dossiers	Publication au JOPF	
Jour	Date		N°	Date
Toussaint	Vendredi 1er novembre	Lundi 28 octobre à 11h	53	Vendredi 1er novembre
Armistice 1918	Lundi 11 novembre	Mercredi 6 novembre à 11h	56	Mardi 12 novembre

TARIFS

des Abonnements de l'Imprimerie officielle à compter du 1er Mars 2010

<i>TARIF en F CFP</i>	TTC	Hors Taxe
	Polynésie française	France — DOM-TOM — Autres Pays
		<i>Voie aérienne</i>
Numéro	263*	515
Abonnement 1 an	13 533	26 604
* Frais d'expédition non inclus pour les îles.		